



Service de l'interaction citoyenne
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

No de dossier : R.C.A.2V.Q. 258

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Demande d'opinion et consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le 13 novembre 2019, à 19h, au centre communautaire de Duberger, salle RC-06.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22114Cb</i> - Règlement R.C.A.2V.Q. 258 (Réf. : Projet d'une aire de stationnement dans l'emprise d'Hydro-Québec – 4495 à 4535, boulevard Wilfrid-Hamel)

4 Présences

Membre avec droit de vote : Mesdames Myriam Simard, ainsi que messieurs André Bouchard, Luc Dumont, Hervé Landri Fondja, Patrick-André Lavoie.

Membre sans droit de vote : Mesdames Alicia Despins, conseillère du district de Vanier-Duberger, Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules

Personne-ressource : Mme Éliana Vivero, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.

- Fiche synthèse présentant le projet de modification règlementaire.
- Mention que le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 258 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 258 par la personne-ressource.

6 Recommandation du mandaté

À l'unanimité, le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22114Cb - R.C.A.2V.Q. 258

7 Options soumises au vote		8 Description des options
Option	Nombre de votes	<p>Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p>Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p>
A.	5	
B.	0	
Abstention	0	
Total	5	

9 Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 4
2 femmes; 2 hommes
Nombre d'intervenants : 0

Aucune question, aucun commentaire.

10 Questions et commentaires du conseil d'administration

- Un administrateur souhaite savoir si l'entente intervenue avec Hydro-Québec permet au requérant de déposer la neige du stationnement dans l'emprise hydroélectrique.

Réponse de la Ville : Selon le plan de déneigement du requérant, une grande partie de la neige de cette section du stationnement sera ramassée.

11 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement des Rivières

Approuvé par :

Signé

Patrick-André Lavoie
Président
Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

15 novembre 2019

Préparé par :

Signé

Mario Demeule
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

15 novembre 2019